



Ville de Sevrans

# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu la commission finances du 20 mai 2021



# SOMMAIRE

4	Edito
5	Le processus budgétaire - les chiffres clés
6	Sevran face au COVID
7	La réalisation d'un budget pour l'égalité
8	Le compte administratif 2020 : le fonctionnement
10	Le compte administratif 2020 : l'investissement
12	La répartition des dépenses de fonctionnement
13	La répartition des subventions aux associations
15	La fiscalité
16	La dette
17	Le poids financier de l'EPT
18	Partie règlementaire
24	Lexique



# Un budget d'actions



L'année 2020 est à bien des égards une année singulière, une année que l'on ne doit pas oublier : celle où l'on a redécouvert la nécessité d'un service public fort et soutenu.

C'est le service public qui a assumé les premiers soins, les plus grands secours durant toute cette année d'incertitudes et d'inconnus. C'est le personnel du service public, et au premier rang duquel le personnel soignant, qui a garanti pour toutes et tous l'égalité de la solidarité nationale.

Pour Sevrans, 2020 a été une année charnière ; une année intense qui a vu l'arrivée d'une équipe municipale renouvelée, mais aussi qui a été le temps de l'expression d'une solidarité très forte et d'une mobilisation des services sans précédent. A Sevrans, 2020 a été l'année du service public et de l'égalité. Si cela a été possible c'est parce que Sevrans a retrouvé les moyens d'agir, par une gestion responsable, audacieuse et réaliste de nos forces en temps de crise.

Le rapport d'orientations budgétaires 2020 a été présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2019. Il avait pour partie centrale « au quotidien, exiger l'égalité ». Le budget a été voté le 6 février 2020, avant les élections municipales et avant le confinement. Ce budget d'égalité a permis de faire face à tous les événements de cette année. Il a été réalisé à plus de 87.12%, soit une progression de 0.5% par rapport à 2019 et termine avec un bilan positif, malgré la crise et les dépenses imprévues. En 2020, la Ville a pu réaliser près d'un million d'euros par mois de travaux dans le cadre de la rénovation urbaine. La dette baisse encore. Le taux de rigidité est en baisse, ce qui donne à la Ville des marges de manœuvre supplémentaire pour agir.

La Ville a su mobiliser et adapter son budget en cours d'année pour faire face à la crise sanitaire, en mettant en place des aides d'urgences pendant le confinement en assurant la tranquillité publique, notamment durant l'été, en achetant des masques, en soutenant les familles, les seniors et les plus fragiles, mais aussi en garantissant, à tout moment, le fonctionnement continu des services

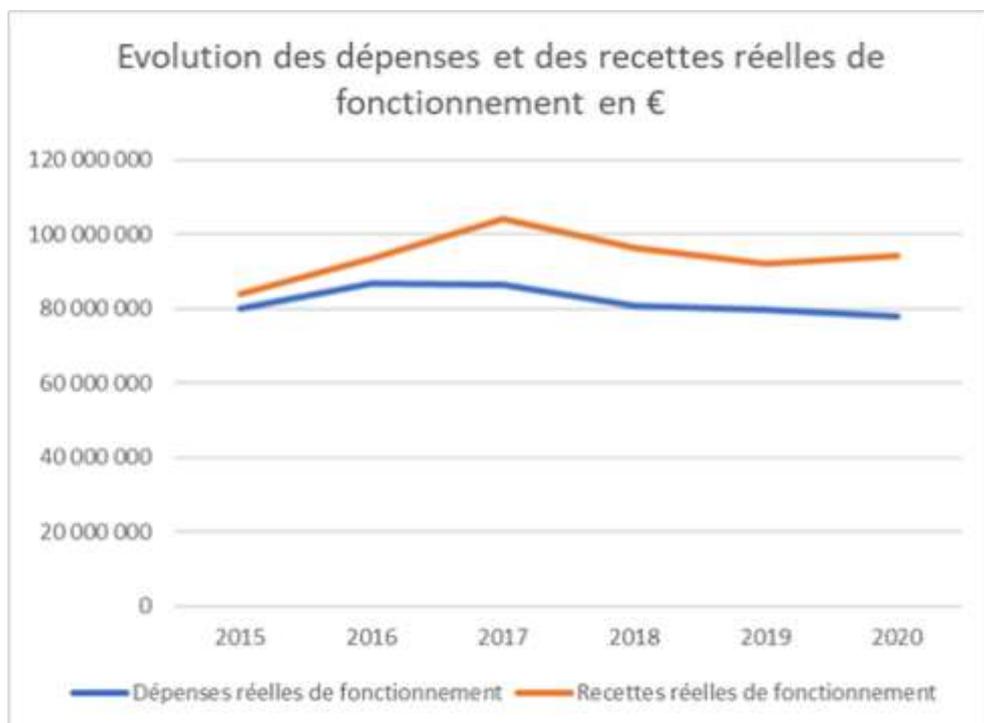
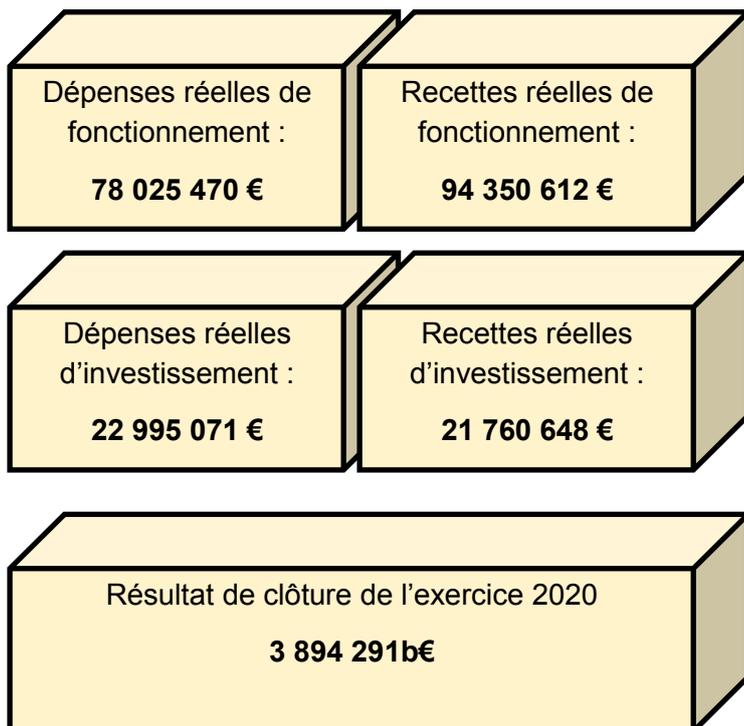
# LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

19 décembre 2019 : vote du rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2020 : comment va s'organiser la répartition budgétaire

6 février 2020 : vote du budget primitif qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses et de déterminer les recettes attendues

Avant le 30 juin 2021 : approbation du Compte administratif 2020 par le Conseil municipal. Compte exact et définitif de ce qui a été dépensé et de ce qui a été perçu, ainsi que les indicateurs sur la santé financière de la Ville.

# LES CHIFFRES CLÉS



# Impact de la crise sanitaire à Sevrans

**Coût total estimé pour 2020 : 4 788 410 €**

14 écoles élémentaires ouvertes dès le 18 mai 2020

Achats de masques : 156 180 €

37 710 € investis pour protéger la population dans l'espace public : bornes gel, plexiglas

230 000 € de fournitures sanitaires

990 000 € pour la désinfection des écoles

161 000 € d'aides directes aux familles

35 000 € pour les activités d'été

201 098 € de prime COVID pour les agents Ville et CCAS

91 244 € d'heures supplémentaires

- 1 100 000 € de recettes pour la restauration scolaire

# SEVRANS FACE AU COVID

L'année 2020 a été très fortement marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques. Cette crise a eu un très fort impact sur le fonctionnement des services municipaux qui ont su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité dans leurs actions pour répondre aux besoins des habitants et des acteurs de la commune.

Les coûts supplémentaires sont estimés à 1,7m€. Dans le même temps, les recettes ont été en net recul (estimé à une perte de trois millions d'euros), notamment celles liés aux produits de la ville : cantines, centres de loisirs, séjours, sorties, activités de loisirs, crèches... Durant cette période, la Ville a fait le choix de soutenir les intervenants extérieurs, en matière de culture ou de prestations diverses : maisons de quartier, activités culturelles, etc.

Cependant, cette période a obligé la Ville à faire appel à plusieurs reprises à la totalité de sa ligne de trésorerie.

Durant cette période, la Ville a connu de fortes tensions sur sa trésorerie et a été obligée de faire appel à plusieurs reprises à la totalité de sa ligne de trésorerie.

Alors que les services préfectoraux ont arrêté de verser pendant près de trois mois les subventions d'investissement liées aux projets de rénovation urbaine et de construction, la Ville a donc interpellé officiellement la préfecture sur les difficultés de financement qui en découlent. La Préfecture a versé en avance une mensualité des contributions directes (en mai), défalquée lors des mensualités suivantes.

Pour autant, la Ville a su conserver sa trajectoire d'amélioration des comptes et de maîtrise des dépenses.

# LA RÉALISATION D'UN BUDGET POUR L'ÉGALITÉ

2020 est la dernière année de la contractualisation avec l'Etat. La Ville a assuré une gestion responsable et attentive de ses finances.

L'année 2020 s'est inscrite dans la continuité des démarches engagées depuis 2018 pour d'une part respecter les principes budgétaires et pour préserver les grands équilibres financiers de la Ville et d'autre part poursuivre le

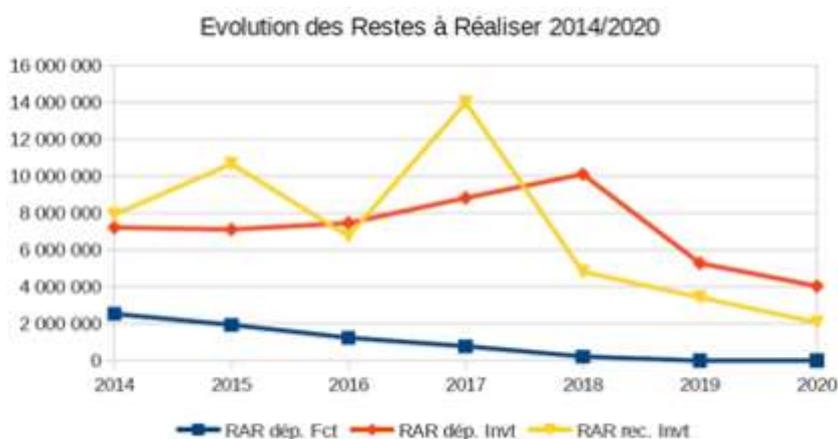
développement d'une action sociale de proximité, forte et innovante, s'appuyant sur le service public, la maîtrise des fluides (eau, électricité, gaz, carburant), l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre le réchauffement climatique.



La Ville de Sevran a pu faire face à cette situation de crise grâce au respect des règles de l'annualité et de la sincérité budgétaires en votant son budget en février 2020 et en ayant rétabli une situation financière lui permettant de retrouver des marges de manœuvres étroites mais certaines.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement, en constante augmentation depuis 2018 est le résultat d'un retour aux règles budgétaires républicaines, et notamment :

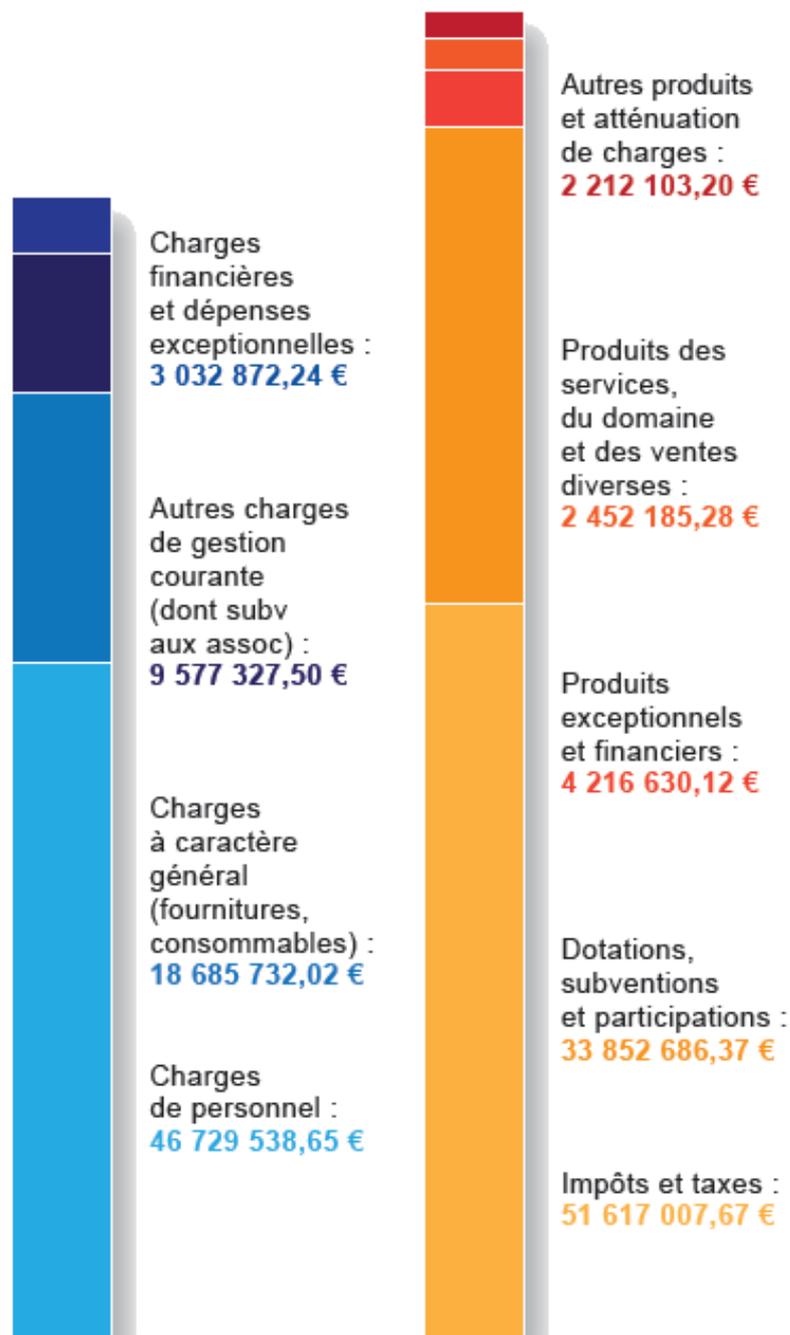
- Le respect de l'annualité budgétaire, en votant le budget plus tôt dans l'année civile (27 mars 2018, 19 février 2019, 6 février 2020)
- Une sincérité budgétaire, en épurant les restes à réaliser, ce qui représente une économie de 7 millions d'euros depuis 2018.
- Un travail partagé avec la commission finances.



Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont nuls, les autres sont

à la baisse, ce qui montre que chaque euro programmé a été dépensé pour le service public. L'annualité et la sincérité budgétaires, c'est le respect d'un principe comptable et démocratique : dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit.

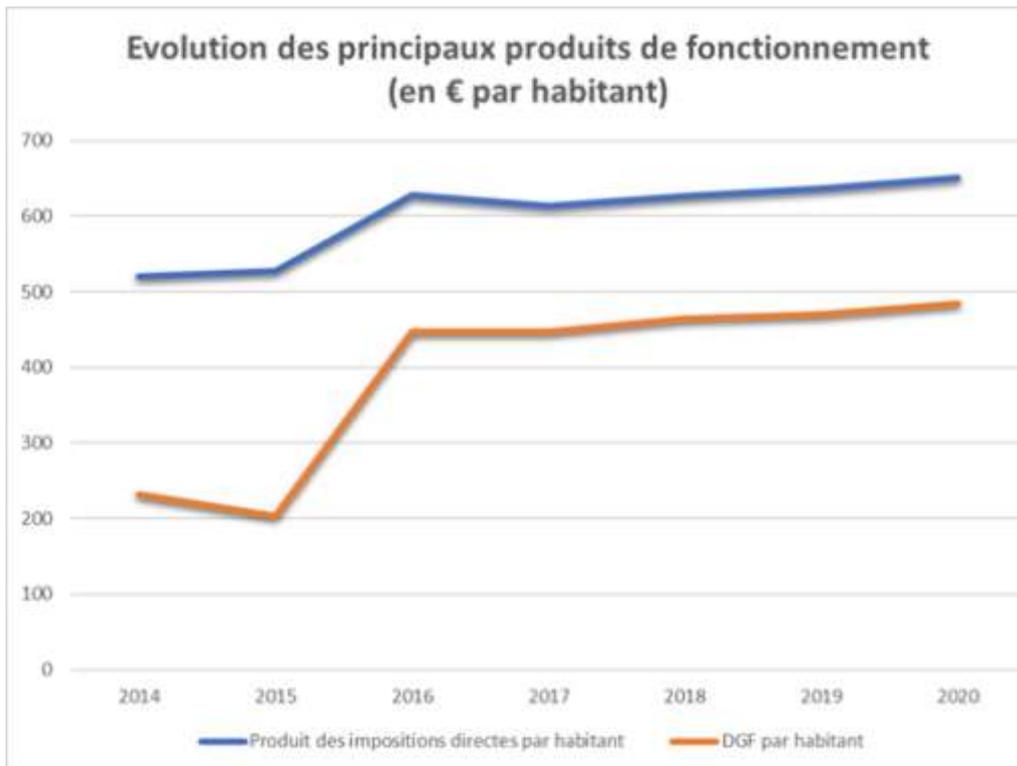
# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :



Répartition  
des dépenses  
réelles de  
fonctionnement  
**78 025 470,41 €**

Répartition  
des recettes  
réelles de  
fonctionnement  
**94 350 612,64 €**

# DES MARGES DE MANŒUVRE RETROUVÉES

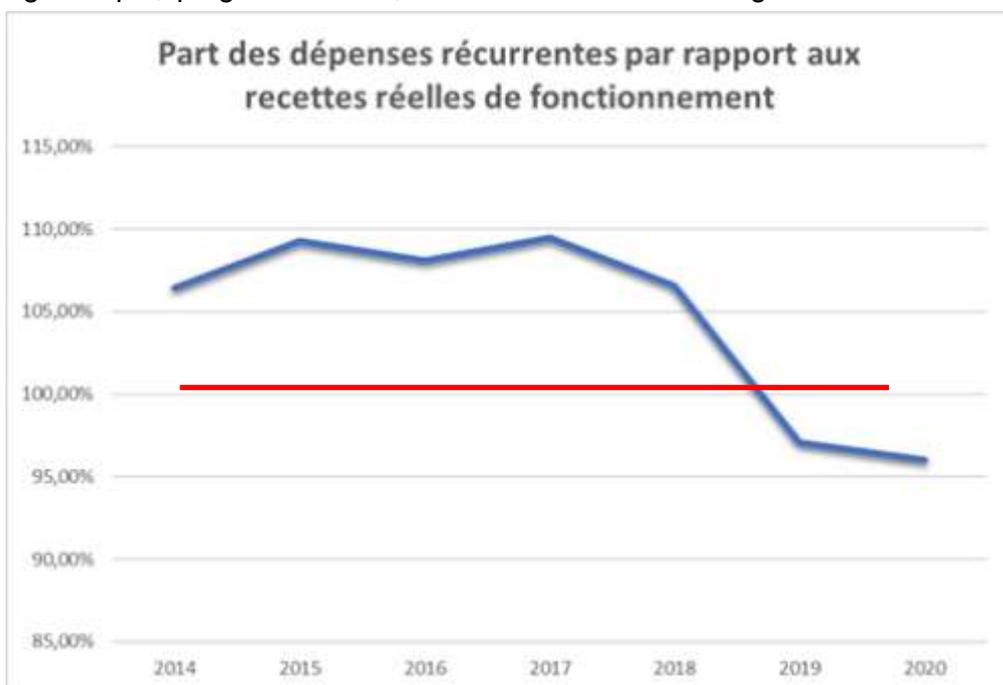


La hausse continue des dotations de fonctionnement, qui atteint un niveau supérieur à celui d'avant la réforme de 2015 est un encouragement à travailler étroitement avec les services de l'Etat. Pour autant, la hausse de la population, les besoins croissants en matière de sécurité, d'éducation, de culture, la satisfaction des besoins d'un cadre de vie agréable créent une tension permanente sur le budget de la Ville. Par ailleurs, nous ne pouvons nous satisfaire des

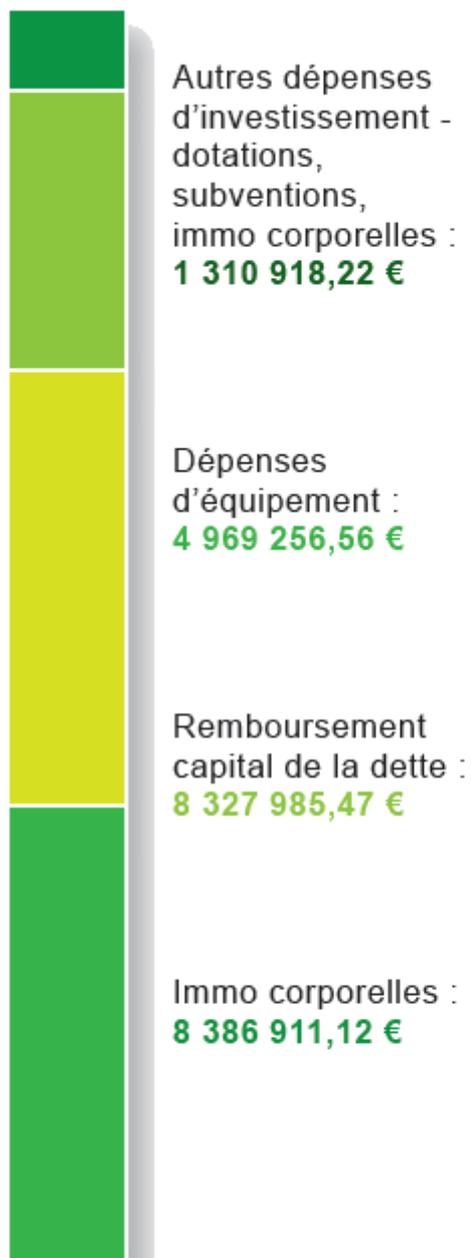
évolutions de financement des collectivités locales qui sont une atteinte au principe constitutionnel de l'autonomie non seulement budgétaire, mais plus fondamentalement politique des collectivités.

Cette année encore, la part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est inférieure à 100%. Ceci signifie que, progressivement, la Ville retrouve des marges de manœuvre pour agir au quotidien, mais aussi pour faire face à des imprévus, sans se retrouver dans un effet ciseau où les dépenses récurrentes seraient supérieures aux recettes.

Ces marges de manœuvre gagnées sont la garantie du fonctionnement du service public.



# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : L'INVESTISSEMENT



Répartition des dépenses réelles d'investissement  
**22 995 071,07 €**



Répartition des recettes réelles d'investissement  
**21 760 648,54 €**



Malgré la crise, l'année 2020 s'est traduite par un taux de consommation des dépenses d'investissement de 61% (fin des travaux de l'ANRU1 aux Beudottes et à Montceuleux-Pont Blanc, transformation de l'école Victor Hugo).

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 12 406 047 €
- Un déficit d'investissement de 8 511 755 €

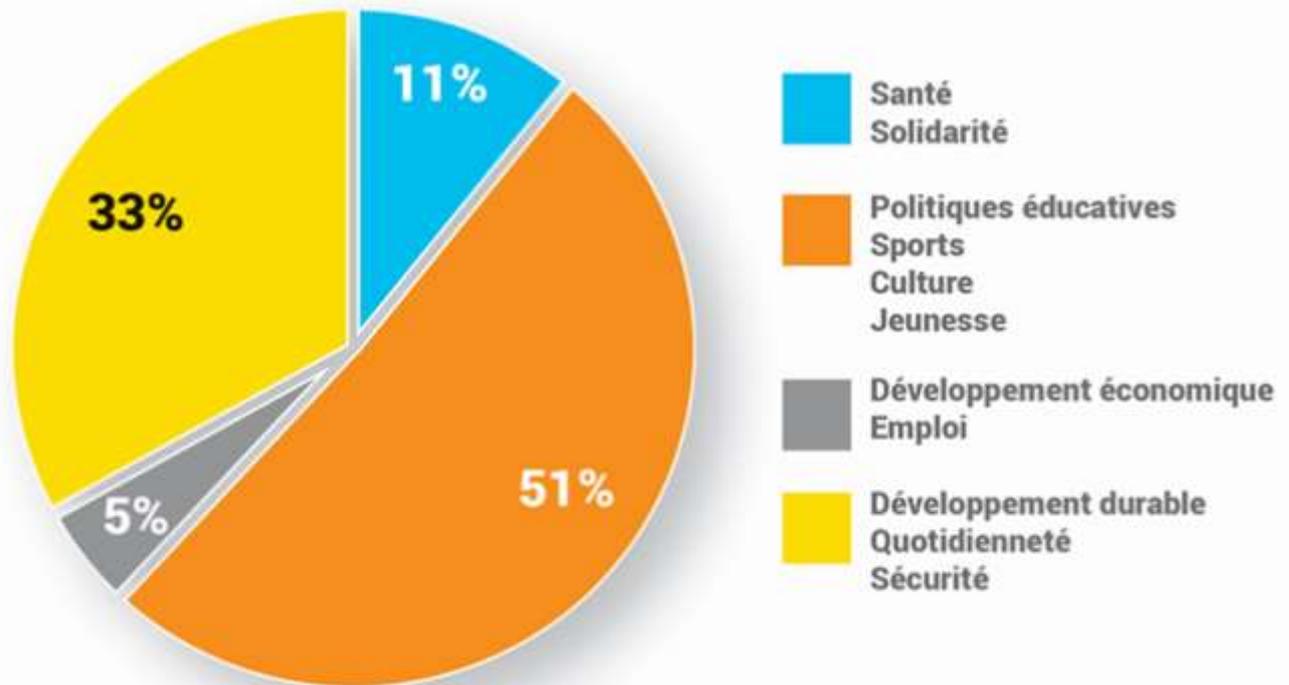
Après la couverture du déficit d'investissement, le report du solde de l'excédent de fonctionnement permet de renflouer le « fonds de roulement » qui permet à la ville de faire face au paiement de ses dépenses. Sans la cession de Crétier, le fonds de roulement aurait été à zéro, la ville aurait dû recourir en permanence à une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

Le taux de réalisation du budget de la Ville en dépenses et en recettes dépend de la forte mobilisation des services tout au long de l'année et d'une organisation efficiente de la continuité de l'activité des services, des fonctions de direction à celles de l'exécution. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint un niveau exceptionnel de 95.22% (+9%). Ce taux est très haut aussi en cession d'investissement, à 67%, ce qui signifie que les travaux et améliorations inscrits au budget prévisionnel ont pu être réalisés, malgré les circonstances et l'impact de la crise sanitaire sur l'ensemble des secteurs économiques et industriels.



# LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Répartition du budget de fonctionnement par bloc de compétences, ressources humaines comprises



Ce tableau présente les éléments consolidés des politiques publiques sevranaises. Il n'est pas étonnant dans une ville qui compte plus de 51 000 habitants, dont plus de la moitié de la population à moins de 25 ans, que le premier poste de dépense soit celui des politiques éducatives, sport, jeunesse, vie de quartier, qui représente 51% des dépenses réalisées.

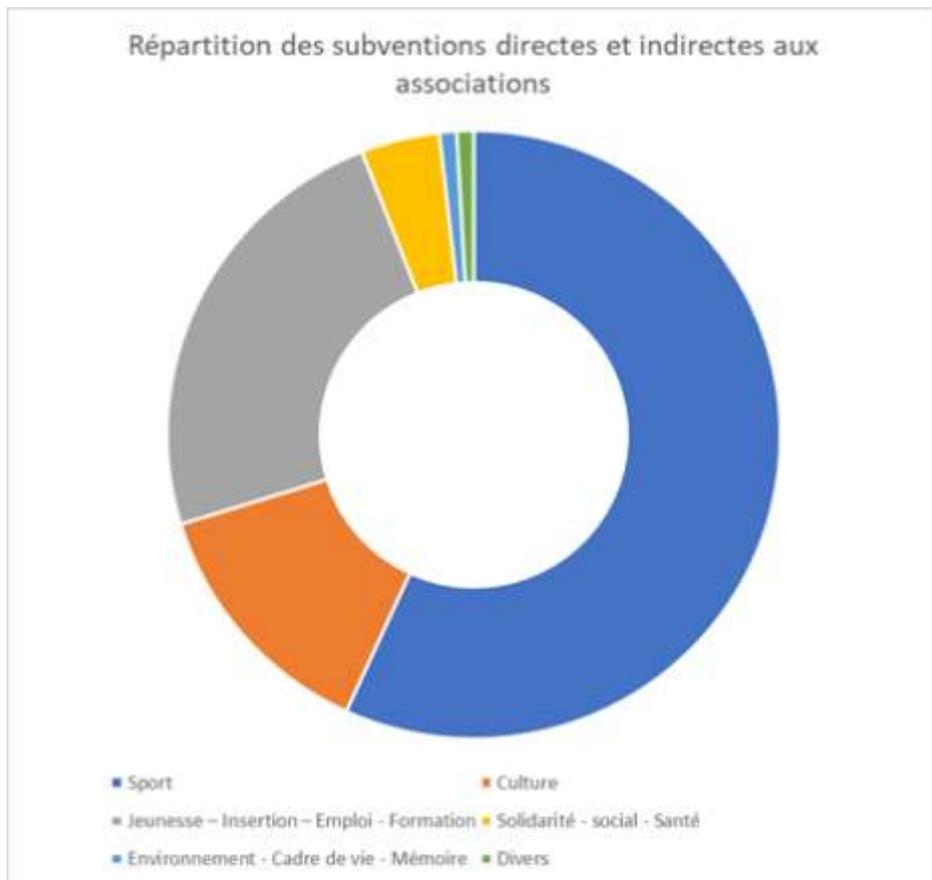
En deuxième vient l'effort pour la quotidienneté, la sécurité, avec le déploiement de la vidéoprotection et l'entretien du patrimoine.

En troisième, les 11% identifient l'effort en terme de solidarité et de santé, en sachant que cet effort irrigue l'ensemble des politiques publiques de la Ville, à l'exemple de la mise en place du quotient familial

Le quatrième poste, développement économique et emploi, marque l'effort de la Ville pour l'emploi et l'insertion, en sachant que ces politiques sont financées par nos partenaires dont c'est la compétence : Europe, Région, EPT, à l'exemple du programme Cycle Terre, financé dans une majeure partie par des fonds européens.

Les marges de manœuvres retrouvées de la Ville ont permis aux services de développer des projets innovants : Cycle Terre, bien sûr, mais aussi la mise en place d'outils de lutte contre l'habitat insalubre, avec la les permis de louer et de diviser, l'utilisation de nouveaux outils d'administration, ou encore la mise en place de services au plus proche des habitantes et des habitants avec la Fabrique solidaire de masques durant le premier confinement et pour lutter contre la pénurie de ce bien de première nécessité.

# LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 3 060 743 €



Le soutien aux associations sevranaises doit s'évaluer au regard des subventions directes (subventions villes, subventions dans le cadre du FIA...) et des subventions indirectes, comme la mise à disposition de locaux à titre gratuit, le prêt de matériel... L'effort budgétaire global de la Ville par les aides de toute nature aux associations s'élève à 3 060 743,76 €.

Le soutien aux activités de la jeunesse, qu'elles soient sportives, éducatives, de formation ou culturelles constitue la plus grande partie de l'aide de la Ville.

Nature de l'aide	%
------------------	---

Utilisation de locaux municipaux	56,06%
Subvention municipale	34,92%
Part ville plitique de la ville	5,64%
Mise à disposition d'un car municipal	0,85%
Octroi d'un local associatif	2,30%
Apport d'une aide matérielle	0,24%

**100,00%**

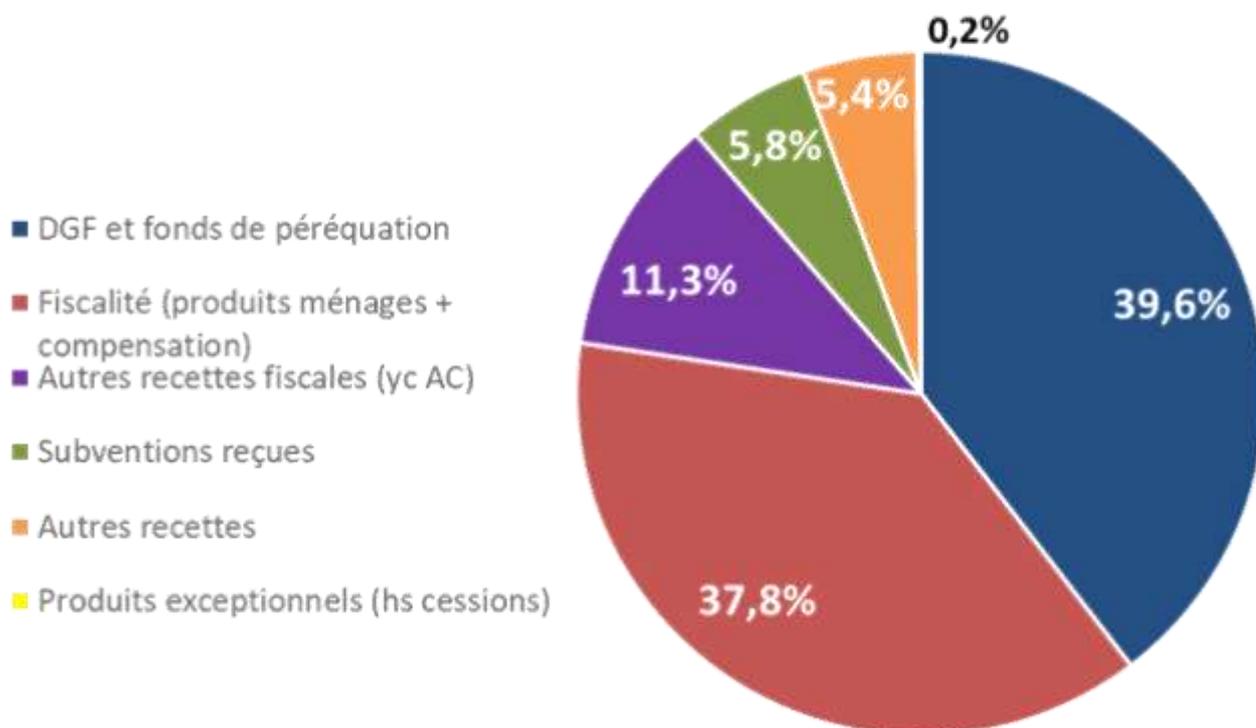
Montant de l'aide	Nbre Associations	%
Aucune aide	25	12,76%
Aide inférieure à 500 €	40	20,41%
Aide comprise entre 501 € et 1000 €	16	8,16%
Aide comprise entre 1 001 € et 2 000 €	28	14,29%
Aide comprise entre 2 001 € et 5000 €	27	13,78%
Aide comprise entre 5001 € et 10000 €	19	9,69%
Aide comprise entre 10001 € et 23000 €	19	9,69%
Aide comprise entre 23 001 € et 30 000 €	6	3,06%
Aide comprise entre 30 001 € et 50 000 €	3	1,53%
Aide comprise entre 50 001 € et 100 000 €	7	3,57%
Aide supérieure à 100 001 €	6	3,06%
	196	100,00%

Montant de l'aide	Part Bénéficiaires
Inf 500 €	33,16%
Inf 1 001 €	41,33%
Inf 2 001 €	55,61%
Inf 5 001 €	69,39%
Inf 10 001 €	79,08%
Inf 23 001 €	88,78%
Inf 30 001 €	91,84%
Inf 50 001 €	93,37%
Inf 100 000 €	96,94%
Sup 100 001	3,06%

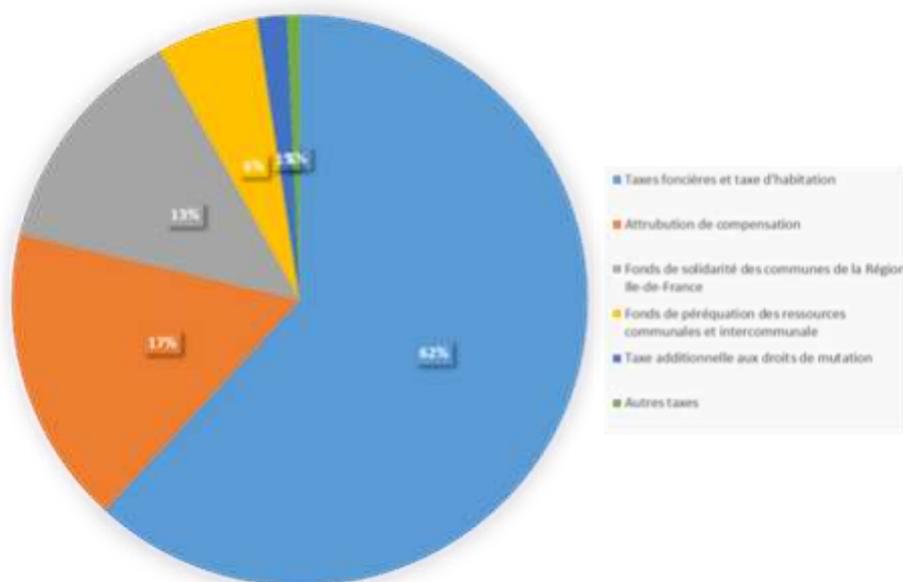
Localisation du lieu de l'activité principale des associations sevranaises	
Quartier	
Centre-ville	25,27%
Rougemont	24,73%
Beaudottes	16,13%
Montceaux Pont-Blanc	11,83%
Quartiers sud	7,53%
Les Sablons	5,91%
Plusieurs quartiers	6,99%
Hors Sevrans	1,61%

# FISCALITÉ

Structures des produits de fonctionnement 2020



Répartition des produits fiscaux dans les recettes de fonctionnement 2020

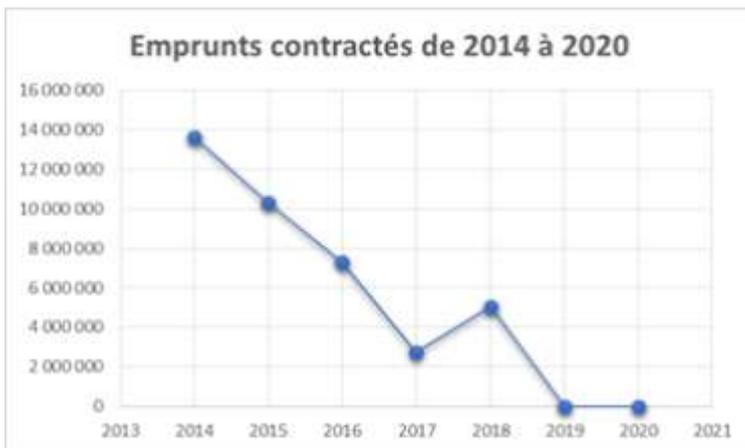


La réforme de la taxe d'habitation se traduit par la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsiste alors que la TH sur les résidences secondaires, pour laquelle la Ville est autorisée à faire évoluer le taux. En contrepartie de cette perte de ressource, les communes se voient transférer le produit de la taxe foncière des départements prélevée sur la commune. Or, ce produit sera à terme inférieur au produit de la taxe d'habitation que la Ville percevait. Ce différentiel sera pour partie compensé par le biais d'un coefficient correcteur appliqué aux

bases du foncier bâti de la commune.

Le risque est de se trouver avec un « effet ciseau » : la population augmentant, les dépenses de fonctionnement augmentent aussi, alors que les recettes fiscales ne suivent pas la même dynamique : en 2020, avec l'ouverture du nouveau quartier Westinghouse, la population a augmenté mais les recettes fiscales sont restées assez stables. Cette stagnation des recettes fiscales obère la réponse aux besoins de services publics et d'équipements de cette population nouvelle et la dépense supplémentaire que ces besoins induisent.

# LA DETTE



Tout comme en 2019, Sevrans n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020. Ceci est permis par une gestion responsable : pas d'investissement sans subvention, et dans la limite de ce que les services de la Ville peuvent soutenir. Pour autant, ceci n'est pas synonyme de faiblesse des investissements. Ceux-ci, ajustés au réel, utiles à toutes et à tous, ne se sont pas arrêtés durant la crise sanitaire. Les écoles, les équipements publics ont continué à être améliorés et développés, en 2020 comme en 2019 : les dépenses d'investissement demeurent à un niveau élevé (22 M€).



L'absence de nouvel emprunt 2020 a permis de réduire le stock de la dette de manière importante. L'annualité de la dette s'établit à 5.97 ans, ce qui est largement en-deçà des 12 ans prévus par la contractualisation avec l'Etat, issue de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques. Ceci contribue alors à consacrer moins de part de budget au remboursement de la dette et d'affecter cette part à l'amélioration des services publics et à la satisfaction des besoins de la population.



Plus la Ville investit, plus elle peut prétendre à recevoir des subventions. Cependant, la mécanique des financements actuels versés à l'issue des travaux implique pour la Ville une avance de fonds et une mobilisation très forte de sa trésorerie pour investir.

L'encours de la dette étant en forte régression et les ratios financiers évoluant positivement, la Ville est redevenue une collectivité crédible pour les organismes financiers. Cette situation permet d'assurer la faisabilité du Programme pluriannuel d'investissements.

# LE POIDS FINANCIER DE L'EPT : LE BESOIN D'UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

FCCT	2017	2018	2019	2020
Socle	5 530 239	4 100 573	3 259 073	2 655 574
Exonération TH	218 499	221 121	234 014	228 020
Politique de la Ville	141 691	141 691	141 691	141 691
Eaux pluviales	0	0	0	309 817
Habitat	0	337 239	647 478	550 381
RLPI				
Renouvellement urbain				
<b>Totaux</b>	<b>5 890 429</b>	<b>4 800 624</b>	<b>4 274 228</b>	<b>3 885 483</b>

En 2020, la Ville de Sevrans a versé 3 885 783 € à l'EPT « Terres d'Envol » dans le cadre des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) répartis selon le tableau ci-contre.

La baisse du FCCT socle est liée à la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) perçue directement par l'EPT « Terres d'Envol ». Concernant cette taxe, la ville de Sevrans demande, conjointement avec les villes de Villepinte et de Tremblay, un ajustement au réel et une

amélioration du service aux usagers suite aux interpellations dans nos villes. Sur la politique de la ville, l'EPT a ajusté la dépense au réel. En 2020, concernant le FTTC Eaux pluviales, la redevance assainissement, payée par l'utilisateur sur la facture d'eau qui permettait la prise en charge des travaux d'assainissement permettait également la prise en charge des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales. La Ville a interpellé le Territoire pour baisser de manière correspondante la taxe d'assainissement et donc, la facture d'eau de tous les sevransais. Sur l'habitat, ici encore la participation de la Ville est ajustée chaque année au regard des opérations de rénovation de l'habitat privé réellement effectuées.

L'EPT a mis en place un important programme d'investissements pour améliorer la qualité de l'eau, et notamment celle du canal de l'Ourcq. Ces actions nouvelles se sont concrétisées à Sevrans par la réfection des réseaux et de la rue Henri Barbusse en fin d'année 2020.





# PARTIE REGLEMENTAIRE

## Niveau général de réalisation 2020

Dépenses réelles de fonctionnement	78 025 470,41	Recettes réelles de fonctionnement	94 350 612,64
Dépenses réelles d'investissement	22 995 071,07	Recettes réelles d'investissement	21 760 648,54
<b>Total Dépenses</b>	<b>101 020 541,48</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>116 111 261,18</b>
Crédits ouverts	115 950 960,05	Crédits ouverts	127 170 388,06
<b>% Réalisation</b>	<b>87,12 %</b>	<b>% Réalisation</b>	<b>91,30 %</b>

## Section de fonctionnement

Dépenses réelles	78 025 470,41	Recettes réelles	94 350 612,64
			(dont 4 048 805 € de cessions)
Crédits ouverts	81 944 046,34	Crédits ouverts	91 709 331,03
<b>% Réalisation</b>	<b>95,22 %</b>	<b>% Réalisation</b>	<b>102,88 % avec cessions</b> <b>98,46 % hors cessions</b>

## Section d'investissement

Dépenses réelles	22 995 071,07	Recettes réelles	21 760 648,54
		<i>Dont Excédent de fonctionnement</i>	<i>14 617 653,19</i>
Crédits ouverts	34 009 913,71	Crédits ouverts sans excédent de fonction-	35 461 057,03
<b>% Réalisation</b>	<b>67,61 %</b>	<b>Réalisation</b>	<b>61,36 %</b>

## Résultats de l'exercice

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTION
RECETTES	27 258 000,74	94 350 612,64	121 608 613,38
DEPENSES	23 008 871,07	83 489 022,61	106 497 893,68
<b>TOTAL</b>	<b>4 249 129,67</b>	<b>10 861 590,03</b>	<b>15 110 719,70</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : 15 110 719,70 €**

## Résultats de clôture de l'exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 12 760 885,13		<b>4 249 129,67</b>	- 8 511 755,46
<b>FONCTIONNE-</b>	16 162 110,31	14 617 653,19	<b>10 861 590,03</b>	12 406 047,15
<b>TOTAL</b>	3 401 225,18	14 617 653,19	<b>15 110 719,70</b>	3 894 291,69

**RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2020 :**  
**3 894 291,69 €**

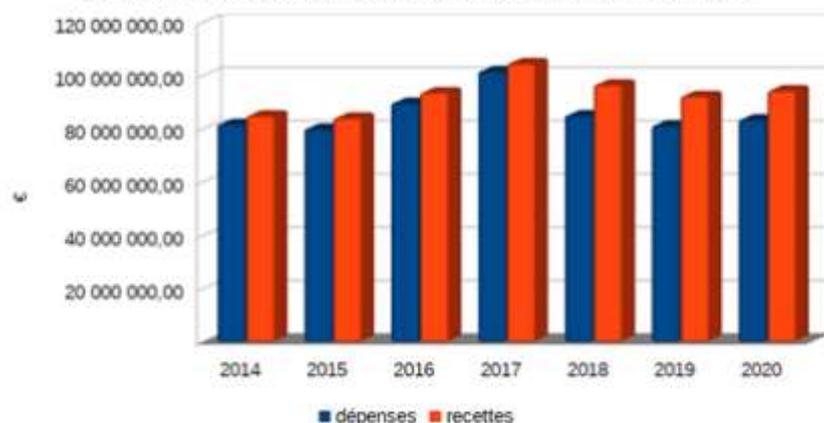
## Résultats de clôture de l'exercice 2020 avec les restes à réaliser

	RESULTAT DE CLOTURE 2020	SOLDE RAR	RESULTAT DE CLOTURE AVEC RAR 2020
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 8 511 755,46	- 1 971 112,72	- 10 482 868,18
<b>FONCTIONNEMENT</b>	12 406 047,15		12 406 047,15
<b>TOTAL</b>	3 894 291,69	- 1 971 112,72	<b>1 971 112,72</b>

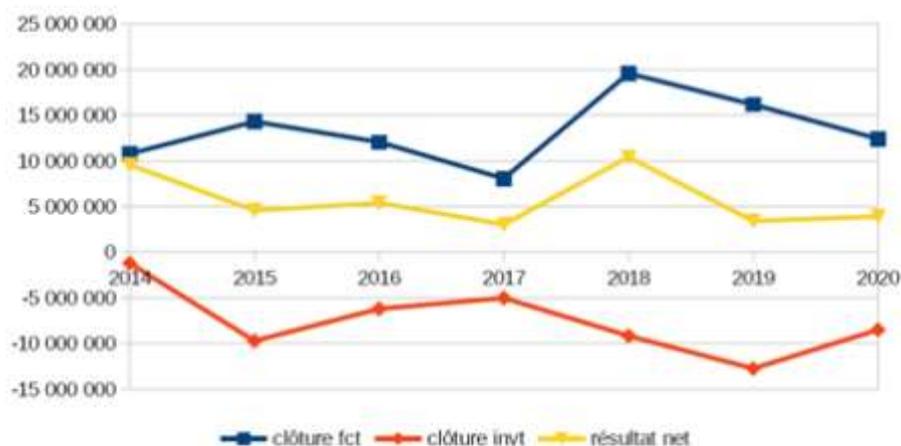
**RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 AVEC LES RESTES A REALISER :**  
**1 971 112,72 €**

## Evolution des comptes administratifs de 2014 à 2020

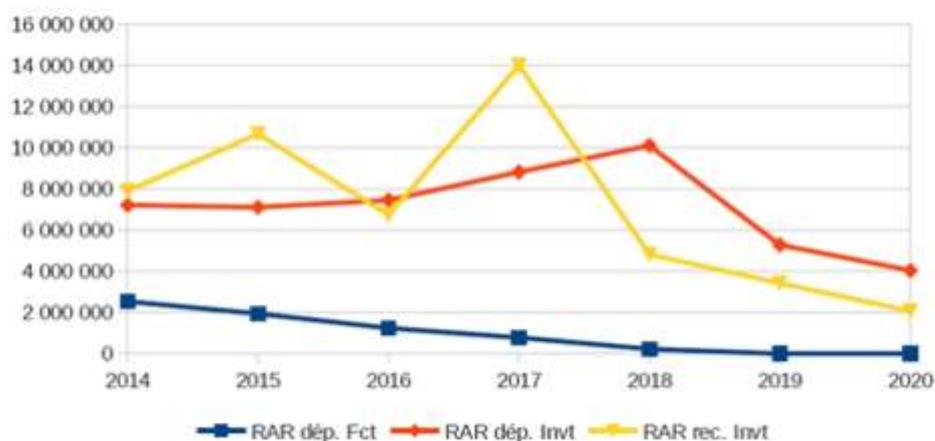
Evolution des dépenses/recettes de fonctionnement 2014/2020



Evolution des résultats de clôture en fct/inv 2014/2020

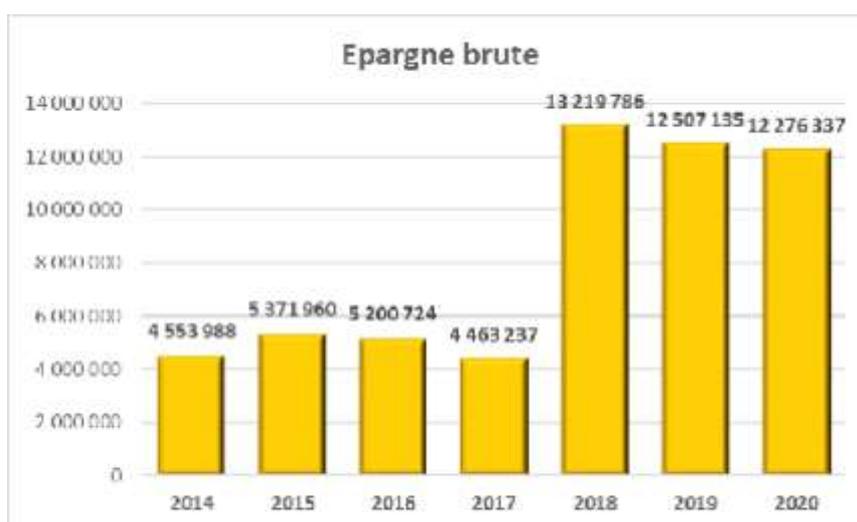


Evolution des Restes à Réaliser 2014/2020



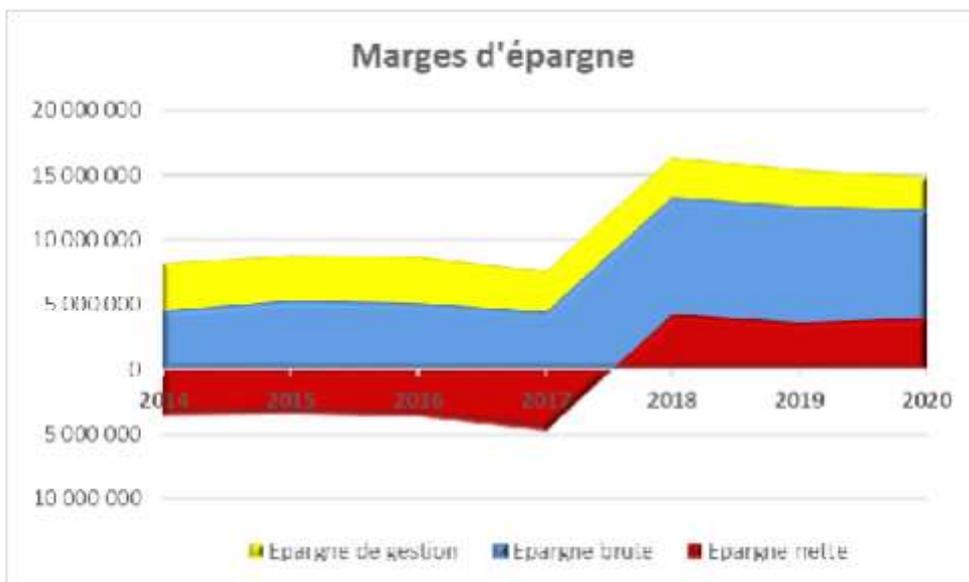
**Ratio n°1 : l'épargne brute : 12 276 337,26 €**

	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	90 301 807,67
-	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	78 025 470,41
=	<b><i>Epargne Brute</i></b>	<b>12 276 337,26</b>



**Ratio n°2 : l'épargne nette : 3 948 351,79 €**

	<i>Epargne Brute</i>	12 276 337,26
-	<i>Remboursement du capital de la dette</i>	8 327 985,47
=	<b><i>Epargne Nette</i></b>	<b>3 948 351,79</b>

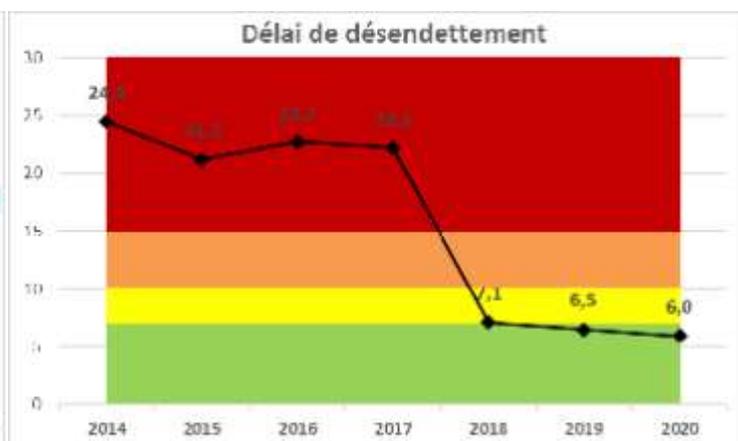


**Ratio n°3 : coefficient d'autofinancement courant : 0.96**

	<i>Charges de fonctionnement réelles +</i>	86 353 455,88
/	<i>Produits de fonctionnement réels (hors cessions)</i>	90 301 807,67
=	<b>Coefficient d'autofinancement</b>	<b>0,96</b>

**Ratio n°4 : capacité de désendettement : 5.97 années**

	<i>Encours de la dette au 31/12/2020</i>	73 282 173,78
/	<i>Epargne brute</i>	12 276 337,26
=	<b>Capacité de désendettement</b>	<b>5,97</b>



**Ratio n°5 : rigidité des charges structurelles : 0,59**

	<i>Charges de personnel + contingents et participations</i>	53 556 434,53
/	<i>Total des produits de fonctionnement</i>	90 301 807,64
=	<b>La rigidité des charges structurelles</b>	<b>0,59</b>

**Bilan des cessions et acquisitions 2020**

<b>Acquisitions réalisées 2020</b>	
149 avenue Victor Hugo	279 000 €
locaux SAES	384 000 €
Locaux CATENA	420 000 €
Total	1 083 000 €
<b>Cessions réalisées 2020</b>	
Projet Crétier	3 940 100 €
Terrain rue Nobel	108 750 €
Total	4 048 850 €



# LEXIQUE

<b>Abattement</b>	Réduction de la base fiscale prise en considération pour établir l'impôt de certains redevables. Exemple : en matière de taxe d'habitation, abattement général à la base ou abattement pour charges de famille
<b>Annuité de la dette</b>	Somme des intérêts versés et des remboursements en capital, hors gestion active de la dette. Elle mesure la charge de l'endettement.
<b>Bases fiscales ou valeurs locatives cadastrales</b>	Représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.
<b>Budget Primitif</b>	Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.
<b>Capacité de désendettement ou Délai de désendettement :</b>	Rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, la capacité de désendettement exprime la durée (en nombre d'années) nécessaire pour rembourser la dette de la Ville en consacrant la totalité de l'autofinancement dégagé
<b>Compte administratif</b>	Compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, par le président de l'assemblée délibérante.
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</b>	Instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est versée aux régions depuis 2004. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.
<b>Epargne brute ou capacité d'autofinancement</b>	Représente les ressources brutes restant à la commune à l'issue de l'exercice budgétaire. Elle peut les réserver au financement de ses investissements - Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
<b>Epargne de gestion</b>	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts
<b>Epargne nette ou épargne disponible</b>	Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette
<b>Fonds de roulement</b>	Excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds déroulement comme la variation de la trésorerie
<b>Ligne de trésorerie</b>	Droit de tirage permanent pour un montant plafonné et une durée de validité d'un an, son objectif est de permettre le financement des besoins ponctuels de trésorerie et d'éviter la mobilisation prématurée d'emprunts à long terme. La mobilisation d'un montant en fin d'année n'entraîne aucun impact budgétaire.
<b>Ressources propres</b>	Somme dont dispose la Ville pour financer ses dépenses d'investissement après le remboursement du capital de la dette et avant tout recours à un nouvel emprunt.
<b>Taux d'autofinancement ou taux d'épargne (brut, net)</b>	Epargne (brute, nette) divisée par les recettes réelles de fonctionnement.
<b>Taxe foncière</b>	Impôt local acquitté chaque année par tout propriétaire d'un bien immobilier (habitation et local d'entreprise) et/ou d'un terrain non bâti.
<b>Taxe d'habitation</b>	Impôt local s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire) occupant un bien immobilier au 1er janvier de l'année d'imposition.

Crédits :

Chiffres : DRF, DGFIP ; Photographies : service communication ; Lexique : INSEE, Ville de Lille, territorial